



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Indonésie

Question écrite n° 63909

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Indonésie. En effet, la situation serait de plus en plus confuse du fait d'un rapprochement entre des militaires et des parlementaires dans le but d'atteindre l'autorité de la présidence de la République. La tactique employée serait de dénoncer un vide politique au plus haut de l'Etat et de discréditer la populaire vice-présidente Megawati Sukarnoputri, quitte à se servir du « Forum des défenseurs de l'Islam », mouvement qui flirte avec l'intégrisme. Dans un mélange de tensions locales et de manipulations, la présidence indonésienne est obligée de prouver aux parlementaires tentés par l'égarement que l'armée, indispensable au maintien de l'ordre, redevient l'instrument du pouvoir civil. Entre une équipe encore mal soudée de néophytes, une fraction déterminée de la nomenclature de l'ancien régime et une minorité qui joue la carte de l'Etat musulman, cette joute, souvent feutrée mais sans concession, risque de déstabiliser un peu plus la République indonésienne et de fragiliser un peu plus le climat économique et politique du Sud-Est asiatique. C'est pour cela qu'elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelle politique la France compte mener dans ce dossier, afin de renforcer la fragile démocratie indonésienne et favoriser le retour au calme entre les communautés ethniques présentes sur le sol de cet Etat.

Texte de la réponse

La France suit avec le plus grand intérêt les évolutions politiques et économiques qu'a connues l'Indonésie depuis la chute du président Suharto en 1998, tout particulièrement les progrès accomplis sur la voie de la libéralisation politique et de la démocratie. C'est dans ce contexte que les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont décidé, en mars 2000, de développer des relations plus étroites avec l'Indonésie, notamment par l'instauration d'un dialogue politique régulier, et d'apporter un soutien au gouvernement indonésien dans ses efforts pour renforcer la démocratie, réformer l'armée et l'appareil judiciaire, promouvoir l'Etat de droit et redynamiser l'économie. La France a suivi attentivement l'évolution de la crise institutionnelle issue du déclenchement par le Parlement, en février dernier, d'une procédure de destitution à l'encontre du président Wahid, qui a abouti à l'élection par l'Assemblée consultative du peuple (MPR) de la vice-présidente Megawati Soekarnoputri à la tête de l'Etat le 23 juillet dernier. Avec ses partenaires européens, la France a salué le fait que ce transfert de pouvoir s'était fait dans le respect des institutions, de manière démocratique et pacifique, et a exprimé l'espoir que l'Indonésie poursuive dans la stabilité sa transition vers la démocratie et les réformes politiques et économiques engagées. L'Indonésie est en effet confrontée à un certain nombre de défis, comme l'a confirmé Mme Megawati Soekarnoputri lors du premier discours de politique générale qu'elle a prononcé le 16 août. La France lui apporte son plein soutien dans cette lourde tâche et a pour principale préoccupation de faire en sorte que l'Indonésie ne soit pas affaiblie. S'agissant des troubles qui se sont multipliés dans plusieurs provinces indonésiennes, notamment à Aceh, aux Moluques ou en Irian Jaya, la France saisit chaque occasion, tant à titre bilatéral que dans le cadre de l'Union européenne, pour réaffirmer son soutien à l'intégrité territoriale de l'Indonésie, appuyer les efforts du gouvernement indonésien pour rechercher une solution aux différends par le dialogue, et appeler toutes les parties à écarter le recours à la violence.

L'Union européenne a envoyé une mission aux Moluques en octobre dernier afin notamment d'évaluer la situation dans le domaine humanitaire et s'est jointe à une mission organisée sur place par le gouvernement indonésien au mois de février. L'Indonésie doit également mener à bien un certain nombre de réformes, notamment celle de l'armée, institution qui a joué un rôle majeur dans le pays au cours des dernières décennies. Le discours-programme qu'a prononcé Mme Megawati Soekarnoputri le 16 août va dans ce sens : la réforme de l'armée et la clarification de son rôle vis-à-vis de la police doivent se poursuivre. Il est à noter que, même si l'armée continue à jouer un rôle important, elle connaît un lent processus de transformation depuis que le président Habibie, successeur du président Suharto, a engagé cette réforme. Lors de la crise institutionnelle des mois derniers, l'armée a su respecter le jeu de la transition démocratique. Dans la période récente, un civil a été nommé à la tête du ministère de la défense à plusieurs reprises. Tel est le cas de M. Matori Abdul Djalil, le ministre de la défense nommé par Megawati Soekarnoputri le 9 août à l'occasion de la formation du nouveau gouvernement. La France est consciente de l'importance d'une Indonésie stable, démocratique et prospère pour la sécurité en Asie du Sud-Est. L'arrivée au pouvoir de Megawati Soekarnoputri a été bien accueillie par les pays de l'ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) qui tenaient leur réunion annuelle à Hanoï, au moment même où se dénouait la crise à Jakarta. Ceux-ci y ont vu la perspective du redressement et de la stabilisation à court terme de l'Indonésie, après quatre années de crise continue dont les effets, au moins en termes d'image, s'étendaient à la région tout entière. Ils ont pu être rassurés par la volonté affichée de la nouvelle administration indonésienne de donner la priorité, dans sa politique étrangère, aux pays de l'ASEAN, illustrée par la visite de Mme Megawati Soekarnoputri dans les neufs pays de l'association, du 21 au 28 août 2001.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63909

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4040

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5155